

INFORMATION

A.B.S.S. : 27^{ème} colloque de l'A.B.S.S. les 21 et 22 octobre 2017 à CLAMECY, organisé par la Société Scientifique et Artistique de Clamecy - Thème : « La ville et les pouvoirs : économie, culture, société ». Renseignements sur le site : <http://www.bourgo-sav.fr>.

BIBLIOTHÈQUE – ARCHIVES

La bibliothèque de la Société d'Études d'Avallon est ouverte **sur rendez-vous**,

Renseignements auprès de Mr l'Archiviste de la Société d'Études d'Avallon,

Hôtel de Gouvenain, rue des Odebert, 89200 AVALLON -

Téléphone : 03.83.32.69.32 - Courriel : etiennepaquin@yahoo.fr.

RAPPEL : Les membres de la Société d'Études bénéficient **d'une réduction** sur nos publications.

IMPORTANT**RAPPEL : MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE**

Dans le cadre de l'évolution des techniques de communication d'aujourd'hui, la Société d'Études demande à ses membres **équipés** de lui communiquer au plus vite leur adresse **E-MAIL**, en contactant : stjeanlesbonshommes@orange.fr.

PUBLICATIONS DE NOS MEMBRES

Nous invitons tous nos membres à nous faire connaître leurs travaux publiés (livres, articles ou sites rattachés aux thèmes des travaux de notre société).

BON À SAVOIR : RÉDUCTIONS D'IMPÔTS

Les versements effectués au profit de la **SOCIÉTÉ d'ÉTUDES d'AVALLON** (dons + cotisations) ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant. Lorsque vous donnez **25 €** votre don revient en réalité à **8,50 €**, Lorsque vous donnez **35 €** votre don revient en réalité à **11,90 €**, Lorsque vous donnez **100 €** votre don revient en réalité à **34,00 €**.

COTISATIONS 2017 - DON

Les cotisations 2017 sont fixées à : 25 Euros par membre, **35 Euros** pour un couple et **15 Euros** pour un membre de moins de 28 ans.

Chèque libellé à l'ordre de la **Société d'Études d'Avallon** et à adresser à **Madame la Trésorière de la Société d'Études d'Avallon, Hôtel de Gouvenain, rue des Odebert, 89200 Avallon.**

.....**COUPON à DÉCOUPER** ou **COPIER** (à joindre à votre règlement).....

Nom, prénom

Adresse

Code postal Commune

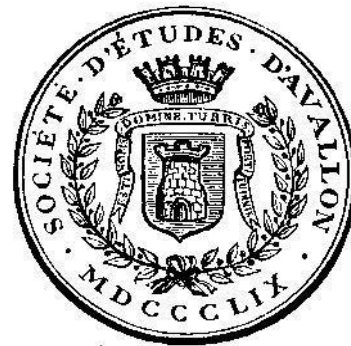
Adresse **E-mail** :

COTISATION 2017 : Membre actif : 25 € Couple : 35 € Moins de 28 ans : 15 €

DON (majoration de votre cotisation pour une réduction de votre impôt) : €

Le Président et le Conseil d'Administration remercient de leur générosité les membres ayant majoré leur cotisation. Texte relatif à la réduction d'impôt (voir au verso)

Imprimé par la S. E. A.

**SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
D'AVALLON**

HISTOIRE - SCIENCES - LETTRES & ARTS

Société Savante fondée en 1859

Reconnue Établissement d'Utilité Publique par décret du 3 mars 1969

Site : <http://sea-avallon.jimdo.com/>

BULLETIN DE LIAISON SEMESTRIEL**N° 36 - Deuxième semestre 2017**

Ce 36^{ème} bulletin de liaison semestriel présente les dates et thèmes des communications des séances bimestrielles et le programme de la saison estivale au Prieuré Saint-Jean-les-Bonshommes.

Votre participation aux manifestations témoignera de l'intérêt porté à ce programme que nous nous efforçons de rendre attrayant.

Le Président et le Conseil d'Administration vous en remercient d'avance.

SÉANCES BIMESTRIELLES

Dimanche 27 août 2017 à 15 heures

Hôtel de Gouvenain, rue des Odebert en Avallon

« LA FORTUNE D'UN NATIF DE SAUVIGNY-LE-BOIS »
« LA QUESTION DU REPOS DOMINICAL À AVALLON »

par Pierre HAASÉ.

Dimanche 15 octobre 2017 à 15 heures

Hôtel de Gouvenain, rue des Odebert en Avallon

« LES SOCIÉTÉS SAVANTES À AVALLON, VILLE DE RENCONTRES » par Bernard LÉGER.

Dimanche 10 décembre 2017 à 15 heures

Hôtel de Gouvenain, rue des Odebert en Avallon

« LES FAITS DE RÉSTANCES DANS L'YONNE »

par Claude DUCAROUGE.

♪♪ Les RENDEZ-VOUS du PRIEURÉ ♪♪
SAINT-JEAN-LES-BONSHOMMES 2017
MESSE - VISITES GUIDÉES

Prochainement à Saint-Jean - DATE À CONFIRMER

MESSE GRÉGORIENNE

par les FRÈRES du SEMINAIRE INTERNATIONAL SAINT-CURÉ D'ARS.

Date et horaire seront communiqués par E-mail (voir rubrique **IMPORTANT - RAPPEL**).

Samedi 16 et Dimanche 17 septembre 2017 à Saint-Jean

JOURNÉES DU PATRIMOINE Visites guidées de 14h30 à 18h00,

TARIF : 5 euros (gratuité pour les enfants et les étudiants)

En dehors de ces journées, VISITES sur rendez-vous ; Tél. **06.73.27.74.94**

ou **03.86.65.44.53** et Courriel : stjeanlesbonshommes@orange.fr

♪♪ Les RENDEZ-VOUS du PRIEURÉ ♪♪
SAINT-JEAN-LES-BONSHOMMES 2017 (suite)

FÊTE des LIVRES - CONCERTS - THÉÂTRE - CONFÉRENCES

Participation libre au profit de la sauvegarde du prieuré

Dimanche 16 juillet 2017 à partir de 14h00 à Saint-Jean

FÊTE des LIVRES au PRIEURÉ

Séance de dédicaces par 15 auteurs présents.

♪♪ **Mardi 15 août 2017 à 21h00 à Saint-Jean** ♪♪

THÉÂTRE « MATHS GLACÉES », 2 Parallèles Se Rencontre,
Comédie par la COMPAGNIE CYBER GLACE de Monéteau,
avec GENEVIÈVE MANTE et ALEXANDRE RICCITELLI.

♪♪ **Samedi 26 août 2017 à 21h00 à Saint-Jean** ♪♪

CONCERT de BOLS CHANTANTS TIBÉTAINS par André RISETTI
Rythmes méditatifs et massage sonore avec les bols chantants.

♪♪ **Samedi 9 septembre 2017 à 21h00 à Saint-Jean** ♪♪

CONCERT de GUY PERRAULT clarinetteste, auteur et compositeur.

♪♪ **Samedi 16 septembre 2017 à 20h30 à Saint-Jean** ♪♪

La chorale ÉVÉA d'Annéot, chef de chœur Patrice BORNE :
Chansons classiques et populaires.

♪♪ **Prochainement à Saint-Jean** ♪♪

MUSIQUE TRADITIONNELLE du MORVAN (Cornemuse, accordéon et vielle) ;

JAZZ ; **GUITARE** ; **CHORALES** et aussi **DANSES** ;
LYRIQUE ; **THÉÂTRE** et **CONFÉRENCES** ...

Ce programme peut-être susceptible d'éventuelles modifications ; dans ce cas celles-ci vous seront communiquées par **E-mail** (voir rubrique **IMPORTANT**) et par **la presse locale**.

Renseignements : stjeanlesbonshommes@orange.fr

Extrait du Code Général des Impôts (Loi de finance pour 2016)

1. Ouvert droit à **une réduction d'impôt sur le revenu** égale à 66 % de leur montant les sommes prises dans la limite de 20 % du revenu imposable qui correspondent à **des dons et versements**, y compris l'abandon exprès de revenus ou produits, effectués par les contribuables domiciliés en France au sens de l'article 4 B, au profit : a) de fondations ou associations reconnues d'utilité publique et, pour les seuls salariés des entreprises fondatrices ou des entreprises du groupe, au sens de l'article 223 A, auquel appartient l'entreprise fondatrice, de fondations d'entreprise, lorsque ces organismes répondent aux conditions fixées au b ; ...